



**Bureau communautaire**  
**29 avril 2021**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 20  
Date de la convocation : 23 avril 2021

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Date d'affichage :** 07 mai 2021

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP458 – 39109 DOLE Cedex  
Tél. 03.84.79.78.40  
Fax. 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB24/21

#### **Objet**

Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la modification de la quotité hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation.

Un agent employé à la Ville de Dole et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce des missions d'entretien dans les services municipaux à raison de 26 heures hebdomadaires et des missions de restauration scolaire dans les services communautaires à raison de 6 heures hebdomadaires.

La compétence de la gestion de la restauration scolaire relevant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et compte tenu de l'évolution de son temps de travail sur les missions de restauration scolaire, il convient d'adapter son temps de travail sur les deux collectivités.

Il est donc nécessaire de diminuer son temps de travail hebdomadaire à la Ville de Dole à raison de 16 heures 15 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et de porter à 15 heures 45 hebdomadaires le poste d'adjoint d'animation à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet - 15 heures 45 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet - 6 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Fait à Dole,  
Le 29 avril 2021  
Le Président,